



« *Service minimum* »

LE DROIT DE GREVE EST UN DROIT CONSTITUTIONNEL A NE PAS TOUCHER

La CGT s'oppose aux limitations du droit de grève programmées pour l'ensemble des entreprises et des Services Publics.

Le texte sur le droit de grève / service minimum présenté par le gouvernement est en débat à partir du 17 juillet au Sénat et du 30 juillet à l'Assemblée Nationale.

L'objectif du gouvernement n'est pas de diminuer les causes de conflits, en particulier en obligeant les directions à négocier en cas de désaccord ou en insérant dans les cahiers des charges des appels d'offres des obligations sociales. Il veut continuer à laisser la porte ouverte au dumping social et à une course à la productivité dévastatrice pour les salariés, pour le seul bénéfice des directions d'entreprise.

Quant aux usagers, comme le montrent les prises de positions des associations concernées, ce texte ne répond en rien à leurs préoccupations quant aux dysfonctionnements quotidiens des transports publics.

Depuis le début du processus, la CGT a dénoncé les attaques portées à l'exercice du droit de grève, en particulier sur la déclaration préalable des salariés et sur la consultation des salariés au bout de huit jours de conflit. Qui plus est, la disposition tendant à faire croire que les salariés seraient payés pendant les grèves, est une provocation mensongère et populiste visant à jeter à la vindicte populaire les grévistes.

La CGT dénonce le caractère démagogique d'un texte qui ne vise, contrairement à son titre, ni à améliorer le dialogue social, ni à fournir aux usagers un Service Public de qualité !

➤ **Déterminée à défendre les droits des usagers, la CGT réclame un service public des transports maximum** avec des moyens suffisants et adéquats pour régler les problèmes récurrents des voitures bondées aux heures de pointe sur les réseaux RATP et SNCF ; des horaires de moins en moins respectés, des suppressions de trains....

➤ **Déterminée à défendre le droit de grève, la CGT** appelle à la mobilisation et a proposé aux ministres des amendements au texte visant à enlever les dispositions attaquant le droit de grève et à instaurer des contraintes sociales et les conditions d'un autre dialogue social.

Alors que la CGT a répondu à la sollicitation du ministre en apportant nos propositions de modifications, nous sommes depuis le début face à un simulacre de consultation destiné à donner un revêtement social au gouvernement au regard de l'opinion publique.

Dans la même veine, la commission du Sénat a reçu les organisations syndicales dans des conditions inacceptables réservant la part du lion aux représentants du patronat.

Aucune des propositions avancées par les organisations syndicales n'a été incorporée dans le projet de loi.

Bien au contraire, les amendements, proposés par la commission du Sénat en charge du dossier, lancent, comme il fallait s'y attendre, **l'extension du dispositif aux autres modes de transport et services publics, en attendant la totalité des autres entreprises.**

Dans le dernier amendement déposé, on peut lire : « le rapport (d'évaluation sur l'application de la présente loi) examine l'opportunité d'étendre le dispositif de la présente loi aux autres modes de transport, voire de le transposer à d'autres Services Publics ».

Les transports terrestres sont les cobayes d'une offensive visant à une restriction généralisée du droit de grève dans notre pays, entreprises privées et Services Publics confondus.

Nous devons peser par notre présence vis-à-vis de la représentation nationale !

Le droit de grève est un droit individuel constitutionnel qui s'exerce dans un cadre collectif.

Il n'est pas négociable.

Ce projet de loi est une provocation inutile. La CGT mettra tout en œuvre, unitairement, pour obliger le gouvernement et le Parlement à revoir la copie.

AFIN DE DEFENDRE CE DROIT CONSTITUTIONNEL
LA CGT APPELLE LES SALARIES A UN RASSEMBLEMENT DEVANT L'ASSEMBLEE NATIONALE

LE 31 JUILLET 2007 A 14H30.

Pour permettre à tous de s'y rendre le Syndicat a déposé un préavis de grève de 55 minutes à 24 h00.

Se syndiquer à la CGT

↳ c'est un geste de liberté,

↳ c'est choisir d'intervenir efficacement pour faire entendre sa voix,

↳ c'est aussi un droit statutaire et constitutionnel.

Je souhaite :

Prendre contact me syndiquer participer à une formation d'accueil

Nom.....Prénom.....

Service.....Tél.....Grade.....

Adresse personnelle.....

.....

A remettre à un délégué de votre connaissance ou à renvoyer à l'Union Syndicale CGT des Services Publics
Parisiens ☐ 3 Rue du Château d'Eau - Paris 10^{ème} ☎01.44.52.77.05. – Fax : 01.44.52.77.29
Ou nous contacter par mail : cgt.syndicat@paris.fr – site : <http://us-cgt-spp.org> Paris, le 17 juillet 2007